

FICHE DE MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE

**ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES
DISTRICT NEUFCHÂTEL-LEBOURGNEUF
QUARTIER NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF
ZONE VISÉE : 21308FA**

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 4
RESPONSABLE : SÉBASTIEN PAQUET**

Fiche n°01

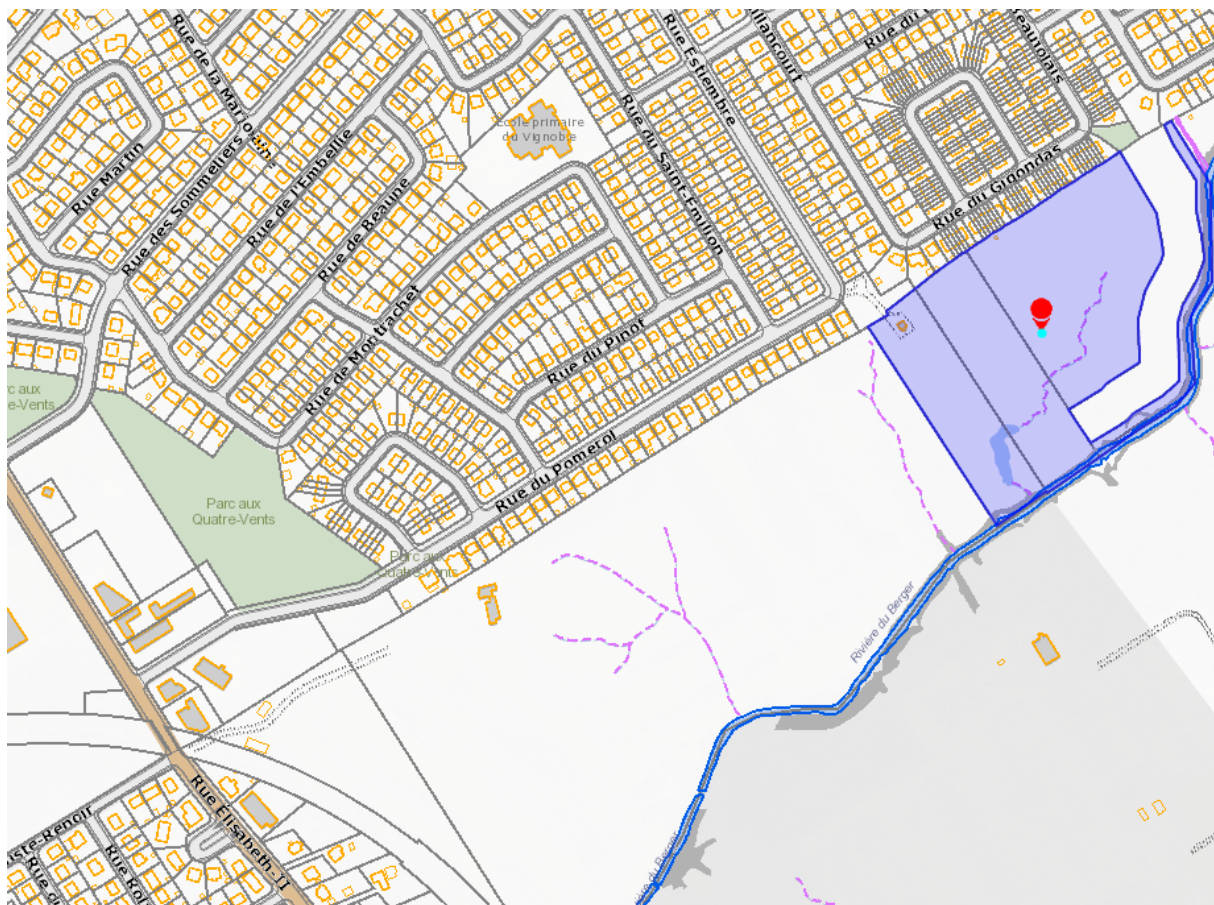
N° SDORU 2019-07-084

VERSION DU 2019-07-10

DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE

À l'est de la rue Elisabeth- II, au sud de la rue du Gigondas, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne et au nord de la côte des Érables.





OBJET DE LA DEMANDE

- Modification au plan de zonage (Annexe I)
- Modification à une grille de spécifications (Annexe II)
- Autre modification
- Plan de participation publique

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Un projet de développement résidentiel situé dans le quartier Saint-Émile, entre les rues de Capella et Vézina, sera réalisé. Ce projet prévoit la destruction de milieux humides.

Le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (M.E.L.C.C.) a exigé, à titre de compensation, que des mesures de protection soient appliquées sur d'autres milieux humides situés dans le même secteur.

Afin de répondre à la demande du MELCC, il est proposé d'attribuer un zonage de conservation naturelle au lot 6 115 367. Ce lot est contigu à une zone de conservation naturelle, la 21334Rb. Il est donc proposé d'agrandir la zone 21334Rb, à même la zone 21308Fa qui est réduite d'autant, afin d'y inclure lot 6 115 367.

MODIFICATION PROPOSÉE

Plan de zonage

- Agrandir la zone 21334Rb, à même la zone 21308Fa qui est réduite d'autant, afin d'y inclure lot 6 115 367.

